

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Objet :

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Désignation d'un
coordonnateur communal

N° : D - 2025 - 07 - 02 - 04

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 09 JUIL. 2025

ID : 034-213401359-20250702-D2025_07_02_004-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le -7 JUIL. 2025
Et publication ou notification
Du 09 JUIL. 2025
Le Maire :

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Laure GIMENO.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à M. Claude VIDAL, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population de la commune aura lieu en 2026 (du 15 janvier au 14 février 2026).

Il est nécessaire de désigner dès à présent un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

La charge de travail du coordonnateur communal est la suivante :

- Octobre-Novembre : 1 jour de formation ;
- De Novembre au début de la collecte : 8 jours ;
- De janvier à février 2026 : 11 jours.

Il propose de désigner Mme Marie-Jeanne MULLER, coordonnateur communal des opérations de recensement de la population 2026.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve par 18 voix pour dont 5 procurations, 0 voix contre et 1 voix d'abstention de Mme MULLER Marie-Jeanne, la proposition sus-indiquée et charge Monsieur le Maire de nommer Mme Marie-Jeanne MULLER, coordonnateur communal des opérations de recensement de la population 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Françoise CRASSOUS



Jean-François GUIBBERT